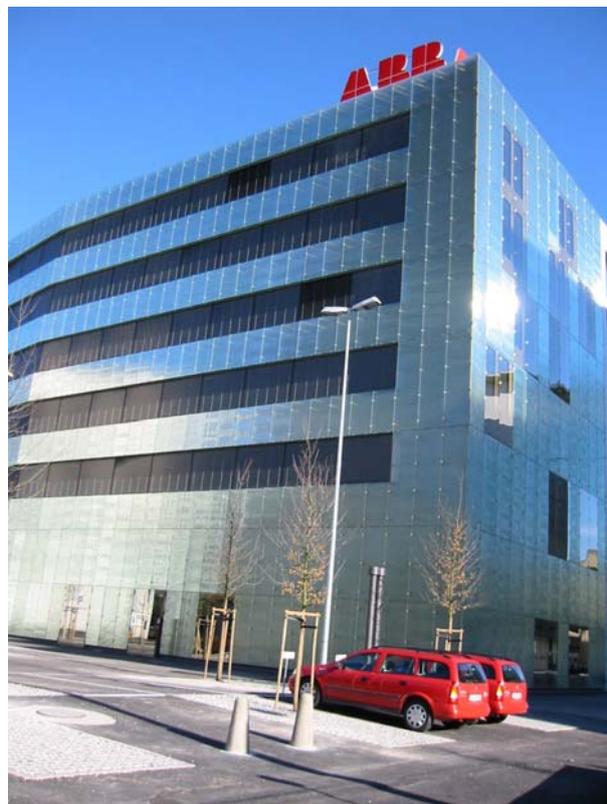


Cas pratique
MANAGEMENT DE LA MOBILITE
DANS LES ENTREPRISES



Actualisé le: 04.08.2008

Soutenu par:  **suisse énergie**

Mobilservice PRATIQUE
c/o beco Economie bernoise
Protection contre les immissions
Laupenstrasse 22, 3011 Berne
Téléphone 031 633 57 83

Secrétariat:
praxis@mobilservice.ch
<http://www.mobilservice.ch>

Aperçu



Les autorités et les administrations motivent les entreprises à s'investir dans le management de la mobilité.

Directement ou indirectement, les entreprises participent de manière importante au déroulement de la mobilité par le biais du trafic pendulaire, des déplacements professionnels, du trafic lié aux achats et du transport de marchandises. Elles sont donc des partenaires intéressants pour les cantons et les communes dans le cadre de l'amélioration des conditions de circulation. Les administrations communales et cantonales peuvent toutefois aussi montrer l'exemple en initiant des mesures de management de la mobilité (ou plans de mobilité) et en les mettant en œuvre.

Un comportement de mobilité optimisé permet aux entreprises de réduire leurs coûts, d'améliorer leur image et de diminuer les nuisances subies par des tiers. Comme le montrent différents exemples en Suisse et à l'étranger, il est possible de faire avancer les choses et d'obtenir des résultats dans ce domaine.

Une documentation attrayante, présentant les champs d'action et le mode opératoire pour mettre en place un plan de mobilité, permet aux communes et aux cantons de rallier les entreprises à une approche commune de la mobilité.

L'exemple du canton d'Argovie

Le canton d'Argovie a élaboré une documentation destinée aux entreprises, qui leur donne un premier aperçu des possibilités du management de la mobilité. Elle présente dix champs d'action, une liste de mesures concrètes pouvant être mises en œuvre ainsi que des exemples d'actions couronnées de succès, le tout étant principalement axé sur le transport des personnes.

La documentation présentée ci-après est à disposition sous la forme d'un dossier ou d'un document téléchargeable sur Internet (http://www.ag.ch/verkehr/de/pub/daten_und_fakten/downloads/mmu.php en allemand). Lors de contacts avec les entreprises, ce dossier leur est remis pour information afin de les motiver à adopter la démarche. De plus, les collaborateurs souhaitant s'investir dans ce domaine au sein de leur entreprise ont directement accès aux informations sur Internet.

L'exemple des cantons de Genève et de Vaud

Les cantons de Genève et de Vaud ont publié conjointement une brochure intitulée « Plan de mobilité d'entreprise » (<http://www.dinf.vd.ch/mobilite/documents/mobilite-entreprise.pdf>). Elle décrit des mesures qui permettent une rationalisation l'ensemble des déplacements pendulaires et professionnels dans le but de restreindre l'utilisation de la voiture individuelle. La mise en œuvre doit se faire dans le cadre d'un plan de mobilité de l'entreprise. L'utilité d'un tel plan, ainsi que les avantages qu'il présente pour les entreprises, les employés et la collectivité, sont expliqués et une démarche est proposée pour sa mise en œuvre.

Description

Contexte



L'infrastructure disponible a une incidence décisive sur le comportement de mobilité des collaborateurs.

La mobilité est un élément clé de toute entreprise, et une mobilité qui fonctionne bien est une condition importante pour son implantation. Les collaborateurs effectuent de nombreux trajets, que ce soit dans le trafic pendulaire ou à titre professionnel. Les prestations doivent être organisées et les produits acheminés rapidement, à faibles coûts et dans le respect de l'environnement. Tout cela engendre des effets secondaires indésirables, notamment des émissions polluantes, de l'absentéisme en raison d'accidents, du stress et des nuisances pour l'environnement. Lorsqu'une entreprise se préoccupe activement de ces effets néfastes, elle peut mettre en évidence les points faibles du système, les économies de coûts possibles et renforcer son image auprès du public; elle agit en outre de manière responsable et son personnel sera en meilleure santé et en meilleure condition physique.

Les pouvoirs publics définissent des **conditions-cadre** importantes pour la mobilité des entreprises, par exemple en mettant à disposition l'infrastructure routière et l'offre en matière de transport publics. Ils visent à mettre à disposition des offres de mobilité avantageuses et efficaces et à minimiser les nuisances liées au trafic. Ils souhaitent parallèlement une concertation intense avec les entreprises.

La question du management de la mobilité dans les entreprises peut être mise à l'ordre du jour par le biais d'un contact direct et ciblé avec la direction des entreprises. Dans le cadre d'un **dialogue sur la mobilité**, les communes, les cantons ou des tiers intéressés peuvent explorer avec les entreprises les attentes réciproques et identifier les domaines d'action qui pourraient profiter aux deux parties. Les champs d'action identifiés sont ensuite examinés de manière plus approfondie dans le cadre d'un processus où l'on fait appel à un service de conseil.

Différents types de contacts standardisés peuvent être l'occasion de porter la discussion sur le management de la mobilité au sein des entreprises, par exemple dans le cadre:

- des procédures d'octroi de permis de construire;
- des études d'impact sur l'environnement;
- de révision du plan d'affectation;
- d'une collaboration sur des projets relatifs à la circulation;
- d'apéritifs organisés sur le thème de l'énergie;
- de la journée d'action du 22 septembre pour promouvoir la mobilité.

Il n'y a pas de recette toute faite pour le conseil aux entreprises en matière de mobilité. Les mesures de management de la mobilité à mettre en œuvre devront être choisies en fonction de la situation spécifique et des objectifs de l'entreprise.

La **démarche** peut être axée sur des mesures individuelles et/ou intégrée.

Démarche axée sur des mesures individuelles: un objectif défini (p. ex. la diminution des besoins en places de stationnement) entraîne des mesures individuelles. L'avantage de cette démarche est qu'elle demande moins d'efforts; sa mise en œuvre se fait pas à pas et rapidement et les « barrières d'entrée » (coûts liés aux conseils, compréhension) sont moins importantes. Son désavantage est qu'elle n'est pas systématique.

Démarche intégrée: un inventaire complet débouche sur un plan de mobilité dont les mesures s'accordent parfaitement les unes avec les autres. Cette démarche a toutefois le désavantage de prendre plus de temps et de nécessiter des travaux préparatoires plus longs, ce qui fait que les « barrières d'entrée » sont plus élevées. Une démarche intégrée de ce type pourrait toutefois aussi être imposée si les autorités exigeaient systématiquement des plans de mobilité.

Offre

Le dossier décrit 10 champs d'action du management de la mobilité intéressant plus particulièrement les entreprises. Certains d'entre eux apportent des avantages immédiats en termes de coûts; pour d'autres, le bénéfice réside plutôt dans les effets indirects à long terme, tels qu'un engagement plus grand des collaborateurs

en faveur de l'entreprise ou des perspectives de ventes accrues des produits grâce à une meilleure image écologique.

Tous les champs d'action ne s'appliquent pas à toutes les entreprises: selon la situation de l'entreprise, certains champs d'action ne peuvent pas être mis en œuvre. Il est donc important d'élaborer des solutions sur mesure, éventuellement avec l'aide de spécialistes.

Domaine d'action Situation au sein de l'entreprise	Accessibilité de l'entreprise	Acquisition de véhicules	Business CarSharing	Choix du moyen de transport	Communication	Covoiturage	Eco-Drive®	Gestion des parkings	Traffic piéton et cycliste	Transports publics
Acquisition et exploitation de véhicules		●	●		●		●			
Nombre de places de stationnement insuffisant	●		●		●	●		●	●	●
Déplacements pour le service à la clientèle et/ou les livraisons		●	●	●			●			
Programmes de promotion de la santé destinés aux collaborateurs				●	●				●	
Déplacements réguliers en clientèle	●				●			●	●	●
Entreprise accessible par vélo								●	●	
Image en ce qui concerne l'environnement	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Nouveau concept de présentation (sur Internet/Intranet/ imprimés/matériel publicitaire)	●				●					●
Processus de modification	●	●	●	●	●	●		●	●	●
Utilisation des TP par les clients/collaborateurs/partenaires	●			●	●				●	●

Quel champ d'action du management de la mobilité convient pour une situation donnée dans l'entreprise?

Les différents champs d'action (indiqués par ordre alphabétique) sont les suivants

(http://www.ag.ch/verkehr/de/pub/daten_und_fakten/downloads/mmu.php en allemand):

Accessibilité des entreprises

La documentation de présentation de l'entreprise – notamment sur Internet – indique les possibilités pour s'y rendre par les différents moyens de transport possibles. Ces indications doivent également figurer sur prospectus et les invitations à des manifestations organisées par l'entreprise. Les rendez-vous sont en outre fixés en fonction des horaires de trains et d'autobus.

Acquisition de véhicules

Dans le cadre de l'acquisition de véhicules, les véhicules peuvent être peu à peu remplacés par des véhicules à gaz, hybrides ou électriques plus respectueux de l'environnement et dont la consommation en énergie est plus faible. Ces véhicules sont certes plus chers à l'achat, mais ils s'avèrent plus économiques sur le long terme.

Business CarSharing

Le « Business-Carsharing » offre la possibilité de remplacer les voitures d'entreprise par une affiliation à « Mobility CarSharing Suisse ». Des structures de coûts simples et transparentes (p. ex. essence, services, réparations, assurances, etc., tout compris) en font une solution de mobilité attrayante qui n'occasionne des frais que lorsqu'elle est effectivement utilisée.

Cas pratique Business CarSharing

http://www.mobilservice.ch/member/dossiers/authentisierung/login_fr.asp?id=27&referer=pratique

Choix du moyen de transport

Grâce à des incitations positives et négatives – avantages et taxes – il est possible d'influencer sciemment le choix du moyen de transport. Une prestation « financière » équivalant à la mise à disposition d'une place de stationnement gratuite doit aussi être offerte, dans un souci d'équité, aux collaborateurs venant au travail sans voiture. Ceci peut se faire sous la forme d'un job-ticket (participation aux abonnements des transports publics), d'un écobonus etc. Des directives concernant l'utilisation des TP ou du Business-CarSharing (règlement des frais, etc.) soutiennent cette démarche. Les moyens servant à financer ces incitations peuvent être obtenus grâce à une gestion de la surface de stationnement.

Communication

Lors de la mise en œuvre des mesures de management de la mobilité, la communication, au sein de l'entreprise ainsi qu'à l'extérieur, joue un rôle capital. Le concours « Mobility Jackpot » offre notamment une excellente possibilité d'aborder le thème de la mobilité sur le lieu de travail. Il permet d'inciter, sous une forme ludique, au transfert modal vers les transports publics, le vélo ou la marche à pied pour se rendre au travail. La communication externe vise à garantir que l'entreprise soit perçue comme un employeur attractif et conscient de ses responsabilités.

Covoiturage

On entend par covoiturage (ou carpooling), le partage d'une voiture – prendre un passager ou être passager. Cette solution a surtout un sens lorsque deux (ou plusieurs) personnes font le même trajet (pour se rendre au travail). On utilise ainsi une seule voiture, d'où une économie de coûts de transport pour toutes les personnes concernées et de places de stationnement pour l'entreprise, avec en outre une diminution de la charge de l'infrastructure routière.

Eco-Drive

Eco-Drive est une nouvelle technique de conduite, facile à apprendre, qui permet de réduire jusqu'à 15 % la consommation d'essence et les émissions de polluants si elle est appliquée de manière conséquente. Une

conduite plus uniforme, qui privilégie l'anticipation, a pour effet de diminuer l'usure de la voiture et d'augmenter la sécurité sur la route.

Cas pratique Eco-Drive

http://www.mobilservice.ch/member/dossiers/authentisierung/login_fr.asp?id=34&referer=pratique

Gestion des parkings

Dans le cadre de la gestion des parkings, on définit des règles d'attribution des places de stationnement de l'entreprise ainsi que des tarifs pour leur utilisation. La gestion des surfaces de stationnement permet, par exemple, d'optimiser l'utilisation d'une surface limitée.

Trafic piéton et cycliste

Une promotion durable du vélo dans une entreprise passe par la mise en place d'une infrastructure parfaitement adaptée aux vélos ainsi que des actions et des incitations répétées sur le lieu de travail, ce qui permet d'augmenter le nombre de personnes venant travailler à vélo. En encourageant le vélo et la marche à pied, l'entreprise contribue également à améliorer la santé et la condition physique de ses collaborateurs tout en soutenant ces deux formes de mobilité particulièrement respectueuses de l'environnement.

Transports publics

Des connexions rapides et directes de l'entreprise aux endroits où habitent les collaborateurs et une image positive des transports publics (TP) au sein de l'entreprise sont des conditions essentielles à la promotion des TP. En jouant un rôle de commanditaire actif, l'entreprise peut avoir une influence sur l'offre. Des incitations, telles qu'une participation aux abonnements des transports publics, permettent d'augmenter le nombre d'utilisateurs des TP au sein de l'entreprise et de conforter dans leur choix ceux ayant déjà fait le pas vers ce moyen de transport.

Expériences

Si l'on veut inciter les entreprises à adopter des mesures de management de la mobilité, les facteurs suivants jouent un rôle prépondérant:

- premiers contacts ciblés par la commune ou le canton au niveau de la direction de l'entreprise;
- documentation d'information concrète, pratique et concise;
- conseil initial gratuit;
- constance et continuité dans les contacts.

La direction de l'entreprise doit être abordée de manière aussi spécifique et concrète que possible. Les premières indications concernant une éventuelle entrée en matière sur le thème de la mobilité et les champs d'action potentiels du management de la mobilité peuvent être obtenues en consultant le site Internet de l'entreprise (philosophie d'entreprise, plan d'accès, utilisation de véhicules, etc.). Lorsqu'une documentation d'information est remise aux entreprises, celles-ci peuvent ensuite examiner elles-mêmes les champs d'action possibles.

La première phase de conseil (conseil initial) consiste en un travail de persuasion et d'identification des premiers potentiels d'actions concrètes spécifiques à l'entreprise. Dans la deuxième phase (conseil approfondi), les pouvoirs publics peuvent déléguer progressivement la mise en œuvre et l'approfondissement à l'entreprise. Il s'avère qu'après un conseil initial, les entreprises d'une certaine importance sont souvent prêtes à participer financièrement à une étude plus approfondie. Une collaboration avec les services cantonaux compétents ou avec SuisseEnergie pour les communes peut donner lieu à des synergies et devrait être explorée.

Profil

Moyens de transport

- ✓ mobilité piétonne
- ✓ mobilité cycliste
- ✓ mobilité combinée
- ✓ transports publics
- ✓ transports individuels motorisés
- ✓ transports de marchandises

Motifs de déplacements

- ✓ déplacements domicile-travail
- déplacements pour les achats
- déplacements pour les loisirs
- ✓ déplacements professionnels
- ✓ déplacements pour rendre service
- déplacements domicile-école

Domaines d'action

- ✓ prestation de service
- ✓ marketing
- planification du trafic et du territoire
- ✓ véhicules et équipements

Importance de la commune

- ✓ < 5'000 habitants
- ✓ 5'000 – 10'000 habitants
- ✓ 10'000 – 20'000 habitants
- ✓ > 20'000 habitants

Type de commune adapté au projet

- ✓ ville / agglomération
- ✓ commune résidentielle située à l'extérieur d'une agglomération
- ✓ commune à forte densité d'emploi
- ✓ commune rurale
- ✓ commune touristique

Durée de mise en œuvre du projet

- ✓ 6 mois
- ✓ 1 an
- 2 ans
- 5 ans

Coût d'investissement

- ✓ faible (< Fr. 10'000.--)
- ✓ moyen (Fr. 10'000.-- - Fr. 50'000.--)
- ✓ élevé (> Fr. 50'000.--)

Frais d'exploitation annuels

- ✓ faibles (< Fr. 5'000.--)
- ✓ moyens (Fr. 5'000.-- - Fr. 20'000.--)
- élevés (> Fr. 20'000.--)

Remarques

S'agissant des coûts, la fourchette est large: elle dépend de la démarche adoptée et des mesures mises en œuvre (importantes ou limitées, avec ou sans soutien extérieur, en ville ou à la campagne).

Effets

Les effets du management de la mobilité dans les entreprises diffèrent selon le nombre et le type de mesures mises en œuvre. Quelques-uns de ces effets sont décrits à titre d'exemple.

Environnement et Energie

L'hôpital cantonal de Baden a introduit un plan de gestion de sa mobilité à vaste échelle. Ses effets ont été évalués en 2005 par Ernst Basler & Partner. Résultat : La part TIM a baissé de 83% avant l'introduction à 53%. Un collaborateur qui se rend à son travail à pied, en vélo ou en transports publics réduit ses émissions de CO2 de 1220 kg par an. Une entreprise de 100 collaborateurs peut ainsi atteindre des réductions d'émissions de l'ordre de 37 tonnes de CO2 par an. L'ordre de grandeur des effets varie naturellement avec l'ampleur des mesures mises en place, une « approche totale » intelligente pouvant augmenter sensiblement les synergies entre les diverses mesures et par conséquent leurs effets.

Société

La sécurité routière augmente (moins d'accidents) grâce à une conduite écologique privilégiant l'anticipation. Si les collaborateurs se rendent plus souvent au travail à pied ou en vélo, ils sont en meilleure santé et forme physique. Au sein de l'entreprise, il y a une plus grande équité entre utilisateurs des TP et automobilistes: on ne met plus gratuitement à la disposition de ces derniers une place de stationnement ou alors les utilisateurs des transports publics reçoivent aussi en compensation une prestation « financière ». Les entreprises se profilent en tant qu'employeurs et partenaires commerciaux modernes, qui prennent leurs responsabilités.

Economie

L'infrastructure routière, les véhicules et l'offre en matière de transports publics sont mieux utilisés. En ce qui concerne les déplacements professionnels, les entreprises tirent profit de l'efficacité et de la flexibilité plus grande de leurs collaborateurs, du fait que les trajets relativement importants sont effectués en train et que ce temps peut être consacré à la préparation des séances. Les coûts de la mobilité peuvent être abaissés tant au niveau de l'entreprise (mise à disposition de places de parking, absentéisme, etc.) qu'à celui des employés (frais liés à la voiture) et des pouvoirs publics (infrastructure, coûts externes, etc.). Un traitement juste et équitable de tous les collaborateurs ainsi que des actions communes renforcent la cohésion au sein de l'entreprise. La combinaison de différentes formes de mobilité diminue le temps perdu dans les embouteillages et les coûts qui y sont liés.

Outils

Démarche

Les étapes suivantes sont proposées pour que les pouvoirs publics puissent faire connaître et établir le management de la mobilité dans les entreprises:

1. Préparation

Les services cantonaux et communaux peuvent avoir un aperçu des possibilités offertes par le management de la mobilité en parcourant les exemples présentés dans le dossier sur le management de la mobilité dans les entreprises.

Sensibilisation au sein de sa propre administration (communale ou cantonale), p. ex. en mettant sur pied un projet pilote en interne.

Recherche d'informations auprès de spécialistes, p. ex. les conseillers en mobilité du programme Cité de l'énergie ayant une expérience dans ce domaine.

2. Prise de contact

Envoi d'un courrier et d'informations aux entreprises d'une certaine importance de la commune; proposer un dialogue sur la mobilité et / ou convenir d'un rendez-vous sur place.

Présentation et remise du dossier ou de la documentation aux entreprises dans le cadre d'un dialogue sur la mobilité ou d'un apéritif organisé sur un thème d'actualité (une ou plusieurs entreprises).

En cas de contact avec les entreprises, leur rappeler les champs d'action en matière de management de la mobilité. Elles ont ainsi motivées à prendre des mesures en collaboration avec les pouvoirs publics.

3. Conseil, accompagnement, mise en œuvre

Définir les besoins et la situation de l'entreprise; convenir des premières étapes.

Examiner la collaboration avec les services compétents ou des programmes tels que SuisseEnergie pour les communes.

Faire appel à un spécialiste.

(Co)financement du conseil initial aux entreprises par la commune ou le canton.

Eventuellement mise en œuvre des premières mesures.

Conseil approfondi en matière de mobilité ou élaboration du plan de mobilité d'entreprise par un spécialiste.

Mise en œuvre des mesures et contrôle des résultats.

Utiliser le succès de la démarche pour inciter d'autres entreprises à opter pour le management de la mobilité.

Financement

Les coûts initiaux (concept, élaboration d'un dossier, publicité) doivent généralement être supportés par les administrations cantonales et communales. Le canton d'Argovie soutient les conseils initiaux tant financièrement que du point de vue technique. Idéalement, le canton et la commune définissent un concept de financement. Un soutien financier peut éventuellement être obtenu dans le cadre de projets fédéraux (p. ex. SuisseEnergie pour les communes). Après le conseil initial, il faut chercher à obtenir une participation financière de l'entreprise.

Marketing

Les communes doivent communiquer les résultats obtenus même lorsqu'ils semblent modestes. L'information doit se faire à l'interne ainsi que, par les biais des médias, auprès des entreprises et de la population. Les actions menées au sein des entreprises doivent s'accompagner d'une information ciblée aux collaborateurs. Les mesures ou groupes de mesures réalisés peuvent être mis en valeur par l'entreprise pour renforcer son image écologique.

Informations complémentaires

Liens pour en savoir plus:

<http://www.aargaumobil.ch> (en allemand)

Informations sur la mobilité dans le canton d'Argovie

<http://www.dinf.vd.ch/mobilite/>

Informations sur la mobilité dans le canton de Vaud

<http://www.ge.ch/administration/mobilite.asp>

Informations sur la mobilité dans le canton Genève

<http://www.badenmobil.ch/unternehmen/mobile-unternehmen.html> (en allemand)

Programme badenmobil avec des informations sur le management de la mobilité dans les entreprises

<http://www.mobilitymanagement.be/francais/index.htm>

Outils pour le management de la mobilité dans les entreprises, solutions rapides, listes de mesures, aides à la décision, exemples bien connus

<http://www.clever-pendeln.de/www/startseite/index.php> (en allemand)

Management de la mobilité dans les entreprises, exemples de bonnes pratiques pour susciter des idées à mettre en œuvre

<http://www.mobilityrating.ch/> (en allemand)

Faire le point de la situation grâce à une évaluation de la mobilité (rating)

Documents à télécharger:

<http://www.dinf.vd.ch/mobilite/documents/mobilite-entreprise.pdf>

Brochure intitulée « Plan de Mobilité d'Entreprise »

http://www.ag.ch/verkehr/de/pub/daten_und_fakten/downloads/mmu.php (en allemand)

Dossier sur la gestion de la mobilité dans les entreprises (« Mobilitätsmanagement in Unternehmen »)

Adresses de contact et commande de documents:

- Département Bau, Verkehr und Umwelt (Département des constructions, des transports et de l'environnement)
Canton d'Argovie, Service des transports
Entfelderstrasse 22
5001 Aarau
Tél. 062 835 33 30
aargaumobil@ag.ch

- Office des Transports et de la Circulation
20, rue de Stand
1206 Genève
Tél.: 022 327 47 70
jean-luc.dernierre@etat.ge.ch

- Service de la Mobilité
Avenue de l'Université 5
1014 Lausanne
Tél.: 021 316 73 73
info.sm@vd.ch

Demandez également conseil aux délégués de Mobilservice PRATIQUE de votre canton:

<http://www.mobilservice.ch/fr/praxis/beratung/kanton.asp>

Responsable de l'élaboration du présent cas pratique:

Département Bau, Verkehr und Umwelt (Département des constructions, des transports et de l'environnement)
Canton d'Argovie, Service des transports
Entfelderstrasse 22
5001 Aarau
Tél. 062 835 33 30
aargaumobil@ag.ch